



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE DE POMPES A DEBITS VARIABLES DANS DEUX ECOLES (ECOLE PRIMAIRE ROLAND VERNAUDON ET ECOLE MATERNELLE DU NORD)

**DÉCISION N° DM-24-405
EN DATE DU 05 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

VU le projet de mettre en œuvre des pompes à débits variables dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques de l'école Maternelle du Nord et de l'école Roland Vernaudon ;

CONSIDÉRANT les offres de la Sté TICCSER dont le siège est situé, 60 Avenue Michel Montagne, 95200 SARCELLES ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Sté TICCSER, représenté par M. Ti Willy Noel (Président), dûment habilité à signer le contrat, une commande de mise en œuvre de pompes à débits variables dans les écoles primaire Roland Verbaudon et maternelle du Nord.

Le présent marché est d'un montant de 38640€ HT, soit 40765.2 € TTC.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241205-lmc1H12730H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/12/2024
Date de Publication : 05/12/2024